



## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 5 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

**Présents** : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

**Absente** : Mme DEQUEANT Marine.

Absent excusé : M. DEMAILLY Anthony qui a donné procuration à M. SOYEZ Guillaume.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 09

**Date de la convocation** : 31/03/2022 - **Date d'affichage** : 31/03/2022

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que neuf conseillers sont présents. Madame DEQUEANT Marine est absente. Monsieur DEMAILLY Anthony, absent excusé, a donné procuration à Monsieur SOYEZ Guillaume.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h49.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers présents que la séance est enregistrée.

#### **1/ Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2022 :**

Monsieur le Maire soumet le Compte-Rendu de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque est émise. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le compte-rendu.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **2/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 en adéquation avec le compte de gestion.

Dépenses de FONCTIONNEMENT : 277 293,05 €

Recettes de FONCTIONNEMENT : 498 779,58 €

Dépenses d'INVESTISSEMENT : 66 441,84 €

Recettes d'INVESTISSEMENT : 649 923,62 €

RAR en DEPENSES : 605 069,41 €

RAR en RECETTES : 3 915 €

Après la présentation, Monsieur le Maire sort et Monsieur SOYEZ, Président de séance, fait voter le Compte Administratif 2021 par les conseillers.

**Compte Administratif - Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

**Compte de gestion - Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **3/ Affectation des résultats 2021 :**

Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 203 813,90 €

Au compte 001 (excédent d'investissement reporté) : 583 481,78 €

Au compte 1068 (recette d'investissement) : 17 672,63 €

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **4/ Vote des taux Taxes 2022 :**

Les taux 2021 étaient pour le Foncier Bâti 39,20 % et le Foncier Non Bâti 48,27 %.

Le taux d'inflation 2022 est de 3,4 %.

Les conseillers décident de ne pas apporter d'augmentation et de maintenir les mêmes taux qu'en 2021.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **5/ Vote des subventions 2022 aux associations :**

SCA - demande faite de 2 250 € - Octroi 2 250 €

L'association a fait part de son budget et des manifestations futures. A la vue des dépenses courantes et de la masse salariale, le Conseil, après en avoir délibéré, accède à cette demande de subvention d'un montant de 2 250 €.

**Vote POUR 8 - ABSTENTIONS 2 (Monsieur Christophe LAGNIEZ et Madame Evelyne DERVILLERS) - CONTRE 0**

SCF - Octroi de 200 €.

Le club ne demande pas de subvention mais l'installation de toilettes, de l'eau courante et avoir accès au site du Jeu de Paume.

Concernant l'alimentation en eau, la Commune effectuera la demande de devis, pour un raccordement du site au réseau général. Pour les toilettes, une subvention du montant d'une location d'un WC à hauteur de 200 € pour 2022.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

**Les Amis Réunis autour de Foncquevillers** - demande faite de 2 500 € - Octroi 1 250 €  
Cette dernière a bénéficié d'une subvention d'un montant de 1 500 € en décembre 2020. Pour 2021, seule la manifestation d'Halloween avait été organisée du fait de la COVID, avec distribution de friandises offerts par la municipalité et les autres annulées par l'association. La Commune avait de ce fait dû organiser la brocante en septembre dernier mais pas la fête de la musique car prévenue trop tardivement. Après en avoir délibéré, le Conseil propose d'attribuer une subvention de 1 250 € pour l'organisation des manifestations 2022, en complément de la subvention de décembre 2020, sachant que 5 conseillers ne souhaitent pas octroyer de subvention. Le vote étant à égalité (5 POUR et 5 CONTRE), Monsieur le Maire, par son vote, confirme l'attribution de cette subvention.

**Vote POUR 5 - ABSTENTION 0 - CONTRE 5 (Messieurs Antoine MOITREL, Philippe CARRE, Jean-Michel DELADERIERE, Frédéric BLONDIAUX et Madame Evelyne DERVILLERS)**

**La Brasserie d'Art** - Demande faite de 1 000 € - Octroi 1 500 €

Monsieur le Maire fait remarquer que le montant demandé par cette association est jugé faible eu égard aux manifestations proposées et la qualité de ces dernières. Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, une subvention d'encouragement pour la culture d'un montant de 1 500 €.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

**Club Saint André** - Demande de 300 € - Octroi de 300 €

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

**Anciens Sapeurs Pompiers Volontaires** - Demande de 200 € - Octroi 200 €

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

**Société de Chasse** - Demande de 200 € - Octroi 200 €

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

**Les Anciens Combattants** - Demande de 400 € - Octroi 400 € pour l'achat des gerbes pour les cérémonies

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

**Ecole Catholique de Bucquoy** - Octroi 0 €

Un courrier a été reçu de l'Ecole Catholique de Bucquoy demandant une subvention, sans indication de montant, aux communes dont certains enfants sont scolarisés dans cet établissement. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas attribuer de subvention.

**Vote POUR 9 - ABSTENTION 1 (Monsieur Gaylord GONS) - CONTRE 0**

**Total des Dépenses 6 300 €**

#### **6/ Vote du Budget 2022 :**

Monsieur le Maire présente le budget 2022.

Dépenses de FONCTIONNEMENT : 493 491,90 €

Recettes de FONCTIONNEMENT : 493 491,90 €

Dépenses d'INVESTISSEMENT : 674 575,01 €

Recettes d'INVESTISSEMENT : 674 575,01 €

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

### **7/ Délibération accueil classe maternelle d'Hébuterne :**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que Monsieur le Maire d'Hébuterne a demandé à la Commune d'accueillir la classe de Maternelle Moyen et Grande Section pendant tout le temps des travaux de rénovation et de mise aux normes de ses bâtiments communaux.

L'installation de la classe était à prime abord prévue à "La Maison Foulquoise", Propriété de la Commune.

Après la visite du site par Monsieur Vandervennet, Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Arras 4 et par Madame Maury, conseillère de prévention hygiène et sécurité, il est apparu que la délocalisation de la classe maternelle dans ce lieu n'était pas la solution la plus appropriée.

La salle de garderie attenante à l'école de Foncquevillers comme site de substitution était plus conforme aux exigences de sécurité et plus intéressante d'un point de vue pédagogique.

Vu l'autorisation de Monsieur Joël Surig, Inspecteur d'Académie, en date du 22 mars 2022 concernant le transfert à titre exceptionnel et provisoire de l'enseignante concernée dans le local prévu à cet effet à compter du 25 avril 2022 jusqu'à la rentrée 2023.

Après avoir fait un tour de table, les conseillers émettent des conditions à ce transfert :

- a) Mise à disposition de l'installation du bureau de vote pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 ;
- b) Passage et validation de la Commission de sécurité pour l'occupation provisoire du local par une classe maternelle ;
- c) Le preneur fournira une attestation de son assureur certifiant que sa responsabilité civile est couverte pour toutes les activités scolaires ;
- d) Effectuer un état des lieux à l'entrée et à la restitution du local ;
- e) Revoir la fermeture des portes ;
- f) Prendre connaissance des consignes du PPMS ;
- g) Le couloir doit rester accessible à tout dégagement ;
- h) L'installation et l'aménagement de la classe sont à la charge de la Commune d'Hébuterne ;
- i) L'établissement d'un bail précaire entre le propriétaire et le preneur ;
- j) Une participation financière de 250 € par mois versée par le preneur - surcoût correspondant aux frais supplémentaires en électricité, chauffage, consommation en eau dans les sanitaires et entretien de l'assainissement.

**Le Conseil Municipal interdit l'installation de la garderie dans le couloir.**

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

### **8/ CCSA - Délibération Hauts de France Mobilités :**

Monsieur le Maire fait part du courrier envoyé par Monsieur Dubois concernant l'adhésion au syndicat mixte Hauts de France Mobilités.

Il est donc nécessaire que chaque commune délibère et confirme cette adhésion.

**Vote POUR 2 - ABSTENTIONS 2 (Messieurs Frédéric BLONDIAUX et Gaylord GONS) - CONTRES 6 (Messieurs Antoine MOITREL, Christophe LAGNIEZ, Jean-Michel DELADERIERE, Philippe CARRE, Mesdames Christelle BALAVOINE et Evelyne DERVILLERS)**

### **9/ Compte-Rendu de la réunion du SIVOM du 7 mars 2022 :**

Reporté à la prochaine réunion.

### **10/ Questions diverses :**

a) Vidange fosses - Monsieur CARRE intervient concernant la vidange des fosses septiques et la ventilation en plus à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de contacter Monsieur Delambre afin d'y remédier.

b) Election Présidentielle -

Mise en place du planning de tenue du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 00h09.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mardi 3 mai à 19h30.

Fait en Mairie, le 05/04/2022

Le Maire,

Christophe LAGNIEZ

